

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre PUJO-MENJOUET, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre PUJO-MENJOUET, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa PUJO-MENJOUET, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné  
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville.

Secrétaire de séance : Mme Mélissa PUJO-MENJOUET

### Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après la présentation des comptes administratifs du budget principal et budgets annexes pour l'exercice 2023, Monsieur le Maire expose les résultats suivants :

#### ➤ Budget principal

	RESULTAT 2022	VIREMENT A LA SECTION D. INVESTISSEMENT	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-750 896,30 €		78 327,35 €	76 353,20 € 218 178,80 €	141 825,60 €	-530 743,35 €
FONCT	1 474 655,30 €	565 709,62 €	944 144,16 €			1 853 089,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	1 853 089,84 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) ligne 001	-530 743,35 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 322 346,49 €
Total affecté au c/ 1068 : en RI	530 743,35 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

➤ **Budget annexe de l'eau**

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D. <u>INVESTISSEMENT</u>	RESULTAT CA 2023	RESTES A REALISER 2023  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 177 663,48 €		- 76 326,72 €	20 025,75 € 282 717,00 €	262 691,25 €	8 701,05 €
FONCT	65 562,37 €	- €	29 364,75 €			94 927,12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	au 31 décembre 2023	94 927,12 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		94 927,12 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

➤ **Budget annexe du lotissement le clos du Haillas**

	RESULTAT 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		-4 419,00 €	- € - €	- €	-4 419,00 €
FONCT	0,00 €	0,00 €	0,20 €			0,20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	0,20 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) ligne 001	-4 419,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,20 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 : en RI	0,20 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article 1<sup>er</sup>** : d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget principal comme présentés ci-dessus,
- **Article 2** : d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe Eau et assainissement comme présentés ci-dessus,
- **Article 3** : d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe du Lotissement le Clos du Haillas comme présentés ci-dessus,

Date affichage : 15/04/24

**Fait pour extrait conforme**  
Le Maire  
**Alexandre PUJO-MENJOUET**

